

## Modalités de certification

## UNITE CAPITALISABLE 1

## UC1 : Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires

**1-1 Accueillir l'enfant et les enfants et leurs familles :**

- 1.1.1 Le cadre de référence éducatif propre aux familles est analysé et utilisé pour l'action,
- 1.1.2 Les espaces sont aménagés et les temps sont organisés pour la mise en place du projet périscolaire,
- 1.1.3 Les temps et rythmes familiaux sont identifiés pour la mise en place des actions,
- 1.1.4 Les familles sont impliquées dans des temps d'animation périscolaire.

**1-2 S'intégrer à une action éducative globale en direction des enfants :**

- 1.2.1 Le rôle des différents acteurs éducatifs intervenant sur le territoire est repéré,
- 1.2.2 Les lieux ressources et leur potentiel éducatif utiles aux actions d'animation sont repérés,
- 1.2.3 La complémentarité de l'action d'animation périscolaire avec celles des co-éducateurs (parents notamment) est développée.

**1-3 Intégrer les spécificités d'une structure d'accueil périscolaire :**

- 1.3.1 L'environnement institutionnel de la structure est connu et pris en compte,
- 1.3.2 Le cadre réglementaire des ACM est connu et respecté,
- 1.3.3 L'accueil, le type d'activités proposées et les aménagements des espaces ainsi que les attitudes de l'animateur sont adaptées aux différents publics, à leur sécurité, à leurs rythmes de vie.

## UNITE CAPITALISABLE 2

## UC2 : : Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants

**2-1 Analyser le contexte de l'action d'animation**

- 2.1.1 Les ressources du territoire sont exploitées,
- 2.1.2 Les spécificités et les contraintes liées à la structure sont identifiées et intégrées,
- 2.1.3 Le projet d'animation répond aux objectifs éducatifs et pédagogiques du projet de la structure ou du territoire,
- 2.1.4 Le projet d'animation est séquencé avec un échéancier réaliste dont le suivi est assuré,
- 2.1.5 Les modalités de suivi de l'action sont explicitées.

**2-2 Prendre en compte le public concerné par l'action d'animation périscolaire**

- 2.2.1 L'action est adaptée aux possibilités du public et aux situations temporelles,
- 2.2.2 L'action est adaptée aux caractéristiques physiologiques, psychologiques et sociologiques du public,
- 2.2.3 Les attentes des enfants sont repérées et utilisées,
- 2.2.4 Les objectifs et les critères d'évaluation sont explicités,
- 2.2.5 Les modalités d'association du public dans le choix des propositions et dans l'évaluation sont présentes et cohérentes.

**2.3 - Organiser une action d'animation en tenant compte des règles de la sécurité :**

- 2.3.1 La réglementation est respectée,
- 2.3.2 Les règles de sécurité sont appliquées.

## UNITE CAPITALISABLE 3

## UC3 : : Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des enfants

**3-1 Mettre en œuvre une progression pédagogique créative et adaptée en utilisant un des supports d'activités parmi les suivants :des activités culturelles et d'expression, scientifiques et techniques ou physiques.**

- la progression de tous les participants est perceptible lors du temps d'animation,
- le caractère ludique du temps d'animation est observé,
- l'initiative des enfants est sollicitée. La grille d'évaluation de l'activité est formalisée et pertinente.

**3-2 Maîtriser les gestes ou conduites professionnelles liées à l'exercice du métier d'animateur :**

- 3.2.1- Les espaces utilisés sont adaptés à l'activité, l'aménagement des espaces est en cohérence avec les objectifs visés par l'activité et la sécurité des participants
- 3.2.2 La démarche choisie et les méthodes mises en œuvre sont adaptées à l'activité et aux publics
- 3.2.3 La démarche choisie et les méthodes mises en œuvre permettent l'initiative et l'autonomie des enfants
- 3.2.4 Les relations aux enfants sont bienveillantes et respectueuses

**3-3 Mettre en œuvre les techniques utilisées dans l'animation de loisirs et la découverte d'activités en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers :**

- 3.3.1 La pratique d'un des 3 supports techniques est maîtrisée
- 3.3.2 La sécurité des publics est garantie
- 3.3.3 Le cadre réglementaire de la pratique d'activité est maîtrisé
- 3.3.4 Le matériel technique est vérifié et utilisé de façon pertinente